

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame DAENE Audrey demeurant Ijsfabriek, 10 bte 01 à 1853 Strombeek-Bever.

Le terrain concerné est situé Chemin des Maréchaux, 14 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section D n°521S.

La demande consiste à la construction d'une maison unifamiliale 4 façades de gabarit R+1+T, avec garage et carport ; que celle-ci se présente comme suit :

- Implantation prévue à 5 m des limites de propriétés latérales et en recul de 31,72 m de la limite de propriété avant ;
- Superficie de l'habitation de 400m² ; hauteur de faîte à 9,35 m ; niveau sous corniche à 6,65 m ;
- Toiture à versant de 35° avec grande lucarne sur toute la profondeur de l'habitation ;
- Volume principal revêtu de briques allongées de teinte gris clair avec des inserts de bardage aluminium de coloris gris anthracite ;
- Lucarne et volume arrière en porte-à-faux en enduit blanc ;
- Carport à toiture plate revêtu d'un bardage blanc ;
- Rez-de-chaussée intégrant le volume du garage, le local technique et les pièces de vie communes ; le 1er étage étant composé des pièces de nuit ;
- Les combles étant dédiées en partie à du rangement et espaces techniques en plus d'un espace de bureau situé dans la partie arrière de la lucarne ;
- Création d'une terrasse en partie arrière de l'habitation, d'une superficie d'environ 100m² ;
- Piscine enterrée d'une superficie d'environ 52m² implantée à 5,60 m de la limite de propriété latérale droite ; Création d'un aménagement paysager sur toute la superficie du jardin par un paysagiste ;

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

La demande s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation 64/5L LIMAL concernant les toitures plates et les revêtements extérieurs de façades.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27 octobre au 12 novembre 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 13 octobre 2025